

# AMELIORATION DE L'HABITAT ET MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES

Favoriser le maintien à domicile de personnes âgées par l'amélioration de l'habitat, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, améliorer le cadre de vie.

Apporter un service de proximité par une visite-conseil au domicile des ménages âgés.

## Commande :

Conseil Général de l'Allier

## Opérateur :

PACT ARIM de l'Allier

## Objectifs :

- Améliorer l'habitat des personnes âgées aux ressources modestes
- Adapter les logements aux handicaps des personnes bénéficiant de l'Aide Départementale pour l'Autonomie (ADPA) versée par le Conseil Général de l'Allier
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions possibles pour elles-mêmes et pour les personnes qui les accompagnent quotidiennement.

## Objectifs quantitatifs :

- Réhabilitation et adaptation de près de 1000 logements occupés par des personnes de plus de 60 ans propriétaires occupants ou locataires.
- 

## Démarche et savoir faire PACT ARIM :

Le PACT-ARIM de l'Allier, soutenu financièrement par le Conseil Général de l'Allier et les organismes financeurs (caisses de retraite, ANAH...), apporte son soutien technique, administratif, social et financier pour :

- Sensibiliser les personnes âgées à l'adaptation de leur logement
- Donner des conseils techniques qualifiés
- Rechercher des financements adaptés (Conseil Général, caisses de retraite, ANAH...)
- Constituer et suivre l'ensemble des dossiers

## Résultats obtenus

En moyenne chaque année ce sont environ 900 à 1 000 logements occupés par des personnes âgées qui bénéficient de:

- Près de 1,5 M€ de subventions attribués
- Près de 5 M€ de travaux engagés.

Environ 1 200 visites à domicile sont réalisées chaque année par le PACT-ARIM chez des personnes âgées pour les aider dans leurs démarches.

